



ADOPTER UNE APPROCHE EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT BASÉ SUR LE RESPECT ET LA RÉALISATION DES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX

Le G20 s'est pour la première fois, à Séoul, doté d'un agenda développement placé au sein d'un cadre de promotion de la croissance économique et de la stabilité fiscale, sans faire référence à l'ensemble des piliers du développement durable et aux autres cadres existants sur la question, notamment celui de l'ONU, celui des droits fondamentaux et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

La croissance économique ne s'accompagne pas forcément de développement car elle ne prend pas en compte les dimensions qualitatives du développement humain telles que le niveau de scolarisation ou la situation sanitaire en adéquation avec l'indice de développement humain (IDH) du PNUD. L'incohérence d'une telle approche dans le Plan d'action du consensus de Séoul est regrettable. Les services de base (santé, eau, éducation) ne font l'objet que de brèves mentions, dans le cadre de projets d'infrastructures, qui n'incluent pas la mise en place de programmes spécifiques ou de plans d'action nationaux consacrés véritablement au développement.

Les droits humains : pierre angulaire du développement

Le développement doit s'inscrire dans une approche marquée par le respect et la réalisation des droits humains fondamentaux. Les États membres du G8 et du G20 ont l'obligation de garantir à tous les droits contenus dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) – notamment en matière de logement, de nourriture, d'eau, d'assainissement, d'éducation, de santé et de sécurité sociale. Les DESC figurent dans le Déclaration des Droits de l'homme au même titre que les droits civiques et politiques.

Engagements précédents du G8-G20 : quels sont les rôles de chacun ?

Le plan d'action du Consensus de Séoul G20 cherche à apporter une valeur ajoutée au développement en contribuant à la « réduction de la pauvreté », et établit une scission implicite des responsabilités pour cet agenda développement entre le G8 et le G20. Pour autant, les rôles distincts ne semblent pas si clairement établis en matière d'engagements contraignants dans les domaines les plus urgents (comme l'accès à l'eau qui reste à l'agenda des deux sommets, si l'on considère qu'il fait partie du focus sur les infrastructures) et en matière d'engagements financiers.

- Les sujets portés par l'une ou l'autre de ces instances doivent être explicitement définis, en toute transparence et en s'assurant que les recommandations des pays en voie de développement et de la société civile sont intégrées.
- Ce nouvel agenda ne doit pas remplacer les précédentes promesses du G8. Des mécanismes de « redevabilité » efficaces doivent garantir que les membres du G8 s'acquitteront de leurs engagements précédents.
- Les ressources financières allouées au développement ne peuvent pas être envisagées sous l'unique forme de partenariats public-privé.



CONSTATS ET ANALYSES

Bien que l'article 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme reconnaisse à chacun le droit à la santé et à la protection sociale, près d'1,5 milliard d'individus à travers le monde n'ont toujours pas d'accès aux services de santé les plus élémentaires. La pénurie aigüe de personnel soignant, le manque de médicaments essentiels ainsi que les barrières géographiques et financières sont autant d'obstacles qui font de l'accès aux soins un véritable parcours du combattant pour des centaines de millions de personnes. Faute de soins, plus de 20 000 enfants décèdent chaque jour de maladies qui auraient pu être évitées ou facilement prises en charge (diarrhée, infections respiratoires, paludisme, malnutrition, etc.). Souvent livrées à elles-mêmes et sans pouvoir recourir aux soins obstétricaux d'urgence, près de 1 000 femmes meurent quotidiennement de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. Les maladies infectieuses continuent également de peser lourdement sur la mortalité. Malgré les progrès accomplis dans la lutte contre le sida, le virus du VIH fait chaque année plus de deux millions de morts.

De nombreux engagements pris... encore à respecter

Au cours de la dernière décennie, les enjeux de santé mondiale sont devenus un des sujets majeurs de l'agenda politique international. Cela s'est traduit au sein des Nations unies et lors des G8 successifs par l'adoption d'engagements multiples visant la réalisation des OMD en santé. Pour autant, si certains de ces engagements ont été respectés, comme par exemple la création du Fonds mondial, de nombreux autres font aujourd'hui office de promesses non tenues, comme l'illustre le non respect par les pays du G8 de leur engagement en matière d'accès universel au traitement du VIH/sida. La mise en place d'un cadre précis et contraignant pour le suivi des engagements est devenue aujourd'hui indispensable.

RECOMMANDATIONS

En dépit des améliorations enregistrées ces dernières années, les OMD relatifs à la santé continuent d'accuser le plus grand retard dans leur mise en œuvre. De ce point de vue, il est impératif qu'au cours des prochaines années, les questions d'accès aux soins soient maintenues tout en haut de l'agenda international. Plus spécifiquement et dans la perspective des prochains sommets du G8 et G20, nos organisations demandent aux États membres de :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour **respecter l'engagement de mobiliser 60 milliards de dollars d'ici 2012** pour la lutte contre les maladies infectieuses et le renforcement des systèmes de santé ; et de s'engager à **consacrer 0,1% de leur richesse nationale à l'amélioration de la santé dans les pays en développement.**
- **Comblent au plus vite les déficits de financement auxquels font face le Fonds mondial (10 milliards de dollars) et l'Alliance GAVI (3,7 milliards de dollars).**
- **Améliorer de manière significative le rapport de « redevabilité » adopté à Muskoka** afin de permettre un réel suivi, pays par pays, des actions engagées pour la réalisation de chaque engagement du G8. Le cadre de la Commission sur l'information et la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant lancée par le Secrétaire général des Nations unies Ban Ki-Moon permettra de veiller à une traçabilité des fonds alloués et d'évaluer les résultats de ces engagements. Ce cadre doit être soutenu par les membres du G8 et du G20.

••• Dans le cadre du G20 et de la promotion d'un socle universel de protection sociale, **apporter un appui technique et financier aux pays qui le souhaitent pour la mise en œuvre de mécanismes de couverture universelle du risque maladie**, incluant notamment les politiques d'exemption de paiement pour les groupes vulnérables, en particulier les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit humain universel. Il a été reconnu par le Conseil des Droits de l'homme lors de sa 15^e session le 1^{er} octobre 2010, comme un droit fondamental, découlant du droit à un niveau de vie suffisant, du droit à la vie et à la dignité. Condition préalable à tout développement, l'accès à l'eau et à l'assainissement est au cœur de nombreux enjeux : alimentation, santé, éducation et émancipation des filles et des femmes, sécurité et souveraineté alimentaire, activités économiques, paix et sécurité territoriale, préservation des milieux naturels, etc.

CONSTATS ET ANALYSES

La France a été particulièrement impliquée et leader en faisant adopter en 2003 à l'occasion du G8 d'Evian un plan d'action pour l'eau, en vue de répondre aux OMD pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Elle s'était spécifiquement engagée à doubler son aide dans ce secteur d'ici 2009. En 2008, la problématique de l'eau était inscrite à l'ordre du jour du G8 sous la rubrique « *Afrique et Développement* », alors que le Plan d'action pluriannuel pour le développement de Séoul de 2010 fait référence à la nécessité de faire progresser le secteur de l'eau et de l'assainissement, en favorisant le développement des infrastructures. Malgré ces engagements, l'accès à l'eau et à l'assainissement demeure illusoire pour près du tiers de l'humanité. Selon les Nations unies, en 2008, un milliard de personnes sont encore privés d'eau potable et 2,5 milliards vivent sans assainissement de base. La situation est particulièrement préoccupante pour les pays d'Afrique subsaharienne, qui selon le *Joint Monitoring Program*, comptent encore en 2008 près de deux tiers de leurs populations sans accès à l'eau salubre, et 500 millions de personnes sans accès à l'assainissement. Comme l'affirme le PNUD dans son rapport mondial du développement humain de 2006, le secteur eau et assainissement souffre d'un décalage inacceptable entre les discours et annonces de la communauté internationale et la réalité des efforts consentis.

RECOMMANDATIONS

Les OMD adoptés dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement doivent être considérés comme une étape, un seuil minimum à atteindre, et non comme une fin en soi. Pour cela, les membres du G8-G20 doivent passer à une approche « opérationnelle », orientée vers et au-delà de 2015, notamment en s'engageant à :

••• **Mettre en œuvre un plan d'action opérationnel, où l'approche par les droits est indissociable de l'investissement pour le secteur.**

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement doit être pensé en termes de service public efficace et pérenne ; les infrastructures étant un moyen permettant la desserte. Il est nécessaire que les moyens financiers mobilisés appuient et renforcent les capacités des États, parlements, etc. Cela doit se traduire de façon concrète dans le Plan d'action de Séoul et sa mise en application, et est une condition sine qua non pour la durabilité et l'universalité de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

...✦ **Cibler les financements internationaux vers les pays ayant les plus forts besoins, et améliorer leur efficacité.**

Les pays donateurs doivent tenir leurs engagements financiers, et prioriser leur aide vers les pays les moins avancés, où les besoins de desserte en eau potable et en assainissement de base sont les plus importants, notamment les pays d'Afrique subsaharienne. Les financements innovants, comme une taxe sur les transactions financières internationales, sont une nécessité pour relever les enjeux du secteur, doivent être additionnels à l'aide mobilisée par les États et ne pas se substituer à leurs engagements.

...✦ **Soutenir les plans d'actions nationaux des pays ayant à relever le défi de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, avec une priorité aux pays d'Afrique subsaharienne.**

Un appui doit être apporté à la mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions nationaux établis par les États, avec une priorité accordée aux pays africains, en soutien aux dynamiques nationales en cours. Dans ce contexte, des tables rondes nationales à visée opérationnelle auraient pour objet d'identifier, dans chaque pays présentant un faible taux d'accès au service ou accusant un retard sur l'OMD eau et assainissement, la part et la localisation des populations non desservies, les obstacles et les besoins financiers. Cela permettrait la mise en œuvre d'un programme d'action, mobilisant l'ensemble des acteurs et bailleurs sur un calendrier d'action jusqu'en 2015 et au-delà. Il devra se baser sur les plans d'actions et politiques existants et s'accompagner d'un travail inclusif de suivi et d'évaluation.

...✦ **Par ailleurs, les organisations de la société civile attendent que la France soit leader et exemplaire dans sa présidence des G8 et G20, d'autant qu'elle accueillera en mars 2012 le 6^e Forum mondial de l'eau (l'engageant par là même à un devoir de redevabilité).**

La France doit montrer l'exemple, alors qu'aujourd'hui sa coopération dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est guidée par une logique d'investissements, se traduisant depuis 2009 par une baisse drastique des montants de subventions, et un usage massif de l'instrument « prêt ». Cette politique se fait au détriment des populations et des pays les plus pauvres, ayant les plus importants défis à relever en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les organisations de la société civile (OSC) demandent que les engagements actuels et futurs des bailleurs pour le secteur, et notamment de la France, soient quantifiés, suivis, et que les instruments financiers utilisés répondent aux défis à relever.

ÉDUCATION

CONSTATS ET ANALYSES

L'éducation est un droit (Art. 26 de la DUDH, article 28 de la CIDE), elle est le fondement de l'exercice de la citoyenneté des individus et des groupes, et à long terme, celui d'une croissance économique durable. Elle est donc au cœur des stratégies de développement et entraîne de réels progrès en termes de santé, de nutrition, d'environnement, de participation citoyenne et démocratique.

On note certaines avancées notamment en matière d'éducation dite de base depuis les engagements internationaux de 2000, repris et réaffirmés lors de nombreux G8. Malgré cela, 67 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés dans le primaire et on compte près de 796 millions d'analphabètes dont 64% sont des femmes. À quatre ans de l'échéance pour la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous (EPT)¹ où la communauté internationale a promis « qu'aucun pays qui a pris un

¹ Recommandations du Forum Éducation pour tous de Dakar en avril 2000, après les objectifs fixés déjà à Jomtien en 1990.

engagement sérieux en faveur de l'EPT ne verra ses efforts contrariés par un manque de ressources »², de larges déficits de financements entravent encore leurs réalisations. Les filles qui sont les populations les plus fragiles, en sont les premières victimes.

Les différents sommets du G8 ont affirmé l'engagement des pays membres pour l'EPT, mais depuis 2002 (G8 de Kananaskis) et la création de l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation (IMOA ou *Fast-Track Initiative*), peu de progrès réels ont été faits. Par l'intermédiaire du Fonds catalytique, son principal mécanisme de financement, elle n'a effectué que peu de transferts financiers et le coût des transactions a été élevé.

Il est contradictoire de voir que l'éducation est moins soutenue par des politiques internationales et de coopération car on se focalise trop facilement sur la question de l'accès et des progrès de l'éducation de base au regard de l'OMD 2 (assurer l'éducation primaire pour tous), alors qu'elle est transversale à tous les OMD et nécessaire pour les atteindre. Prise dans son sens global d'éducation tout au long de la vie, l'éducation vise à une meilleure insertion socio-professionnelle des jeunes et à la formation continue des adultes. L'objectif 3 du Cadre d'action de Dakar d'avril 2000, pour n'en citer qu'un, permet de développer les compétences professionnelles de tous pour le marché du travail : « Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante. »

L'écueil du Consensus de Séoul est de réduire l'éducation à l'acquisition de compétences uniquement professionnelles et à l'employabilité, alors que la lutte contre la pauvreté commence par l'éducation et la protection de la petite enfance et par le soutien à une éducation de qualité à tous les niveaux et âges de la vie.

RECOMMANDATIONS

Il est indispensable de replacer l'éducation dans une approche globale permettant de garantir **qualitativement** une éducation tout au long de la vie. Par conséquent, les pays des G8 et G20 se doivent d'être exemplaires pour :

- ❖ **Financer l'éducation : en honorant les engagements d'aide publique au développement (APD) et le principe d'aide « fair share »** (ou quote part équitable) fondé sur le partage de l'aide et sur le RNB : il est nécessaire de mobiliser annuellement 16 milliards de dollars US (11,4 milliards d'euros) en mesures additionnelles.
- ❖ **Soutenir la réforme de l'Initiative *Fast-Track* et son extension à l'ensemble des objectifs de l'éducation pour tous sur la base des six recommandations de Dakar**, en soutenant son ouverture à la société civile dans les processus de l'Initiative au niveau des pays, et en assurant immédiatement le renflouement de l'initiative *Fast-Track* pour faire face aux demandes de 36 pays en 2011 et 2012 à hauteur de 2,4 milliards de dollars US (1,77 milliard d'euros).
- ❖ **Soutenir les plans d'actions et les politiques éducatives mettant l'accent sur la qualité de l'éducation en réaffirmant le rôle central des éducateurs dans la promotion et la réalisation de cette éducation de qualité** : plus de neuf millions d'enseignants doivent être recrutés et formés pour atteindre l'objectif d'éducation primaire universelle d'ici à 2015.

² Art. 10 du cadre de Dakar.

RÉDACTEURS :



SIGNATAIRES :

Action contre la faim, Aides, Care France, Gavi, Gret, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours catholique-Caritas France, Secours islamique France, Solidarité laïque, Terre des Hommes.